



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de CARLIN (Claire), D E GUARDIA (Jean), PICCIOLA (Liliane),
VUILLERMOZ (Marc), « [Clitandre ou L'Innocence délivrée] Établissement
du texte », *Théâtre*, Tome I, CORNEILLE (Pierre), p. 277-283

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-2977-4,p.0277](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-2977-4,p.0277)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de
communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2014. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

Nous avons adopté l'édition originale de 1632. Nous fournissons les variantes des éditions collectives de 1644 à 1682.

L'ÉDITION ORIGINALE SÉPARÉE

CLITANDRE, / OV / L'INNOCENCE DELIVRÉE / TRAGI-COMEDIE. /
DEDIÉE A MONSEIGNEVR / LE DVC DE LONGUEVILLE. / [discret
fleuron du libraire] / A PARIS, / Chez FRANCOIS TARGA, au premier
pilier / de la grand'Salle du Palais, au Soleil d'or. / [filet] / M. DC.
XXXII. / *Avec Priuilege du Roy.*

Après 21 pages non chiffrées, et le texte de *Clitandre*, qui s'étend sur
118 pages, un feuillet blanc, puis

Meslanges / poetiques¹ / Du mesme. / A Paris, / Chez FRANCOIS TARGA,
au premier / pilier de la grand'Salle du Palais, / au Soleil d'or. / [filet] /
M. DC. XXXII. / *Avec Priuilege du Roy.*

Les Mélanges poétiques continuent la pagination jusqu'à la p. 159.

Le privilège, qu'on trouvera plus loin, est du 8 mars 1632 et l'achevé
d'imprimé du 20 mars de la même année.

Volume in 8°.

1 On trouvera la liste détaillée des poèmes composant ces *Mélanges* dans les Annexes.

ÉVOLUTION DU TEXTE DANS LES ÉDITIONS POSTÉRIEURES

Clitandre ou l'Innocence délivrée figure toujours en deuxième place dans les onze éditions collectives des premières pièces de Corneille dont nous disposons (voir introduction générale) et qui proposent de nombreuses variantes. Les variantes sont surabondantes. La modification la plus sensible du texte s'opère en 1660, le texte passant, comme nous l'avons précisé au début de notre introduction de 1872 vers, dans l'édition originale de 1632, à 1624 vers. Le sous-titre disparaît dès 1644, et évidemment, les *Mélanges poétiques* ne figurent dans aucune édition collective.

PRINCIPES DE LA PRÉSENTE ÉDITION

ORTHOGRAPHE ET GRAPHIE

Conformément aux principes établis dans cette collection pour éditer l'ensemble des pièces de Corneille, l'orthographe et la graphie ont été modernisées, ce qui a conduit à opérer systématiquement un certain nombre de modifications :

- L'esperluette est partout remplacée par son équivalent « et » ; les [j] et [u] sont substitués aux [i] et [v] anciens.
- Le tilde est remplacé par la lettre *n*.
- L'exposant « ^o » est remplacé par la lettre *u*.
- L'utilisation des accents est normalisée suivant les usages modernes.
- La forme « ez » remplace « és » dans la terminaison des verbes à la deuxième personne du pluriel. Réciproquement, dans le pluriel des adjectifs qualificatifs et des participes passés des verbes de premier groupe, la forme « és » remplace « ez ».
- Les noms propres sont modernisés (« Hyppolite » (v. 223) est remplacé par « Hippolyte »).

L'usage des majuscules est respecté sauf dans les cas suivants :

- Majuscule ajoutée à « conseil » (v. 942, v. 1087) et à « enfer » (v. 427, v. 446, v. 1054, v. 1500).
- Majuscule supprimée à « Château » (v. 1532).

Nos autres interventions sont détaillées dans la rubrique « changements d'usage ». Nous fournissons ensuite la liste des corrections de coquilles.

Changements d'usage

Les mots ont été réunis ou séparés selon l'usage moderne. De ce fait :

- les traits d'union ont été supprimés dans les formes suivantes : « bien-heureuse » (v. 226); « très-humble » (dédicace); « très-humblement » (dédicace); « très-obéissant » (dédicace).
- les traits d'union ont été ajoutés dans les formes suivantes : « ceux cy » (v. 523); « crève-cœur » (v. 417); « grand'peine » (v. 410); « là bas » (v. 695, v. 943); « là haut » (v. 402); « par dessus » (dédicace); « peut être » (v. 1026); « toute-puissance » (v. 402); « chef d'œuvre » (v. 1211); « par delà » (v. 1448).
- les mots suivants ont été réunis : « aussi tôt » (v. 834, v. 1375, v. 1582); « en fin » (argument, v. 777); « entr'aydant » (argument); « Gentil-homme » (argument, liste des acteurs); « long temps » (v. 387); « lors que » (v. 1496); « mal mener » (v. 636); « Quoy que » (v. 958); « r'amener » (v. 1485); « r'anime » (v. 560); « r'appeler » (argument); « r'assemblez » (v. 289); « r'entre » (v. 61); « r'ouverte » (v. 953); « si tost » (argument, v. 995, v. 1678).

Nous avons enfin transformé les termes suivants :

« abatu » (v. 215) en « abattu »; « achepter » en « acheter »; « avantage » (dédicace) en « avantage »; « aventure » (préface) et « aventure » (v. 1789) en « aventure »; « advertir » (argument, v. 1403) en « avertir »; « adveu » (préface) en « aveu »; « advis » (v. 220, v. 925) en « avis »; « advoue » (dédicace) en « avoue »; « advouër » (v. 1644) en « avouer »; « apperceu » (argument) en « aperçu »; « assurance »

(v. 85, v. 253, v. 454, v. 1182) en « assurance » ; « assure » (argument, v. 71) en « assure » ; « assuré » (dédicace, argument,) en « assuré » ; « assureur » (v. 810, v. 1318) en « assurer » ; « auteur » (argument, v. 278, v. 499, v. 714, v. 931, v. 1429, v. 1473, v. 1534, v. 1562, v. 1761) en « auteur » ; « autorisé » (dédicace) en « autorisé » ; « autorité » (v. 116, v. 1492) en « autorité » ; « avienne » (v. 717 en « advienne ») ; « besoing » (v. 140, v. 1367) en « besoin » ; « cognois » (v. 35, v. 213) en « connais » ; « conceü » (v. 874) en « conçue » ; « cognoistre » (argument, v. 258) en « connaître » ; « conte » (v. 1139) en « compte » ; « conclurre » (argument) en « conclure » ; « conneues » (préface) en « connues » ; « Court » (argument) en « Cour » ; « creu », (v. 995) en « cru » ; « deceu » (v. 1351, v. 1785) en « déçu » ; « defence » (v. 929, v. 1804) en « défense » ; « deffaire » (v. 705) en « défaire » ; « deffait » (v. 493) en « défait » ; « deffiance » (dédicace) en « défiance » ; « deffy » (v. 106) en « défi » ; « desadvouant » (v. 612) en « désavouant » ; « desceu » (v. 1086) en « déçu » ; « deu » (dédicace, v. 188) en « dû » ; « deuë » (v. 326) en « due » ; « dy » (v. 228) en « dis » ; « effect » (v. 149) en « effet » ; « encor » (dédicace, argument, v. 54, 498, 1118, 1303) en « encore » ; « eschappe » (v. 487) en « échappe » ; « eschaffaut » (v. 1556) en « échafaud » ; « estomach » (argument) en « estomac » ; « face » (v. 438) en « fasse » ; « fascheuse » (v. 641) en « fâcheuse » ; « fidelle » (v. 7, v. 233) en « fidèle » ; « flamme » (v. 154) en « flamme » ; « foibles » (v. 1705) en « faibles » ; « fuy » (v. 247) en « fuis » ; « gaignes » (v. 856) en « gagnes » ; « gaignent » (argument) en « gagnent » ; « gaigner » (v. 155, v. 573, v. 1095, v. 1633) en « gagner » ; « garend » (v. 1408) et « garand » (v. 1740) en « garant » ; « garentir » (v. 604, v. 1168) en « garantir » ; « garroté » (rubrique acte IV, sc. 7) en « garrotté » ; « genoüil » (v. 1101) en « genou » ; « gents » (argument) en « gens » ; « goute » (v. 530, v. 1202) en « goutte » ; « ha ! » (v. 189, v. 731, v. 919, v. 1328) en « ah ! » ; « hazard » (argument, v. 415, v. 531, v. 652, v. 654, v. 676, v. 962, v. 1252) en « hasard » ; « hazardeux » (v. 487) en « hasardeux » ; « hé ! » en « eh ! » (v. 315) ; « huict » (v. 475) en « huit » ; « ingratte » (v. 1218) en « ingrante » ; « jetté » (argument) en « jeté » ; « jettée » (préface) en « jetée » ; « jusques » (argument, v. 600) en « jusque » ; « loing » (v. 139, v. 411, v. 531, v. 1369) en « loin » ; « maraut » (v. 193, v. 1331) en « maraud » ; « mescognu » (v. 360) en « méconnu » ; « mesconte » (argument) en « mécompte » ;

« melancholique » (argument) en « mélancolique » ; « moqueur » (v. 1691) en « moqueur » ; « nuict » (v. 18) en « nuit » ; « offense » (v. 101, v. 930, v. 1101) en « offense » ; « offencer » (v. 44) en « offenser » ; « païs » (préface) en « pays » ; « parolles » (v. 141) en « paroles » ; « pasmoison » (argument) en « pamoison » ; « peu » (argument, v. 94, v. 239, v. 271, v. 1139) en « pu » ; « picque » (argument) en « pique » ; « presque » (v. 293) en « presque » ; « ravalle » (v. 649) en « ravale » ; « receu » (dédicace, argument, v. 96, v. 1768) en « reçu » ; « receus » (v. 161) en « reçus » ; « recognoit » en « reconnaît » ; « reconnuë » (dédicace) en « reconnue » ; « rejetter » (v. 925) en « rejeter » ; « rendés-vous » en « rendez-vous » ; « sçachant » (argument) en « sachant » ; « sçache » (v. 217, v. 620, v. 879) en « sache » ; « sçachez » (v. 283) en « sachez » ; « traittent » (v. 288) en « traitent » ; « sçavez » (dédicace, v. 183) en « savez » ; « sçavoir » (v. 4, v. 93, v. 511, v. 592) en « savoir » ; « sçay » (v. 33, v. 209, v. 923) en « sais » ; « sceu » (préface, v. 9, v. 11, v. 95, v. 113, v. 155, v. 411, v. 412, v. 1115, v. 1352) en « su » ; « sceuë » (v. 873) en « sue » ; « sceut » (v. 606) en « sut » ; « seur » (v. 1482, v. 1841) en « sûr » ; « seureté » (v. 191, v. 405, v. 500, v. 1188) en « sureté » ; « soing » (v. 197) en « soin » ; « toutesfois » (argument, v. 712) en « toutefois » ; « traicté » (v. 318) en « traité » ; « treuve » (v. 365) en « trouve » ; « treuver » (v. 15, v. 114, v. 117, v. 189) en « trouver » ; « vange » (v. 930, v. 1038, v. 1221, v. 1639) en « venge » ; « vanger » (argument, v. 280) en « venger » ; « vangoient » (argument) en « vangeraient » ; « veu » (dédicace, argument, v. 207, v. 267, v. 529, v. 707, v. 808, v. 843, v. 995, v. 1314, v. 1427, v. 1738) en « vu » ; « veuë » (argument, v. 371, v. 1309) en « vue » ; « vuider » (v. 103) en « vider ».

Nous avons fait suivre les ponctuations fortes (point, point d'interrogation, point d'exclamation) d'une majuscule.

Le respect du mètre ou celui des rimes a exigé le maintien de l'orthographe originale dans les occurrences suivantes : « avecque » (v. 58, 976, 1414, 1718, 1818) ; « doncques » (v. 893) ; « encor » (v. 18, 43, 50, 155, 175, 264, 359, 507, 523, 627, 717, 740, 845, 1006, 1020, 1204, 1218, 1225, 1300, 1303, 1319, 1370, 1444, 1524, 1547, 1603, 1748, 1763, 1823, 1844, 1863) ; « jusques » (v. 479, 778, 1144, 1607).

Au vers 294, nous avons remplacé « tous » par « tout », selon l'usage moderne.

Corrections de Coquilles

- Préface : « pour belle que fût », au lieu de « pour belle que fut » ; « qu'il l'a tué », au lieu de « qu'il la tué » ;
- Argument : « ou », au lieu de « où » ; « même leur », au lieu de « mesmeleur » ; « commande », au lieu de « comamnde » ;
- Texte : « aimé » (v. 46), au lieu de « aimez » ; « viens » (v. 219), au lieu de « vien » ; « à faire » (v. 353), au lieu de « affaire » ; « SCÈNE II » (de l'acte II), au lieu de « SCENE III » ; « dés-honores » (v. 1208), au lieu de « deshonorez » ; « il l'a fait » (v. 1324) au lieu de « il la fait » ; « fond » (v. 1514) au lieu de « fonds » ; « hasardée » (v. 1677), au lieu de « harzardée ».

PUNCTUATION

Longtemps négligée, la ponctuation d'époque des textes théâtraux du XVII^e siècle a suscité, depuis le début des années 2000, un vif intérêt chez un certain nombre de chercheurs et d'éditeurs scientifiques, qui ont montré que celle-ci pouvait être porteuse d'indications précieuses concernant la déclamation du texte dramatique par les comédiens. Toutefois, l'étude la plus exhaustive sur la question¹ invite à relativiser les espoirs que pourrait faire naître la prise en compte scrupuleuse de la ponctuation originale dans une pièce comme *Clitandre*. Tout d'abord, il s'avère que les ateliers d'imprimerie interviennent de façon significative dans le choix des signes de ponctuation, du moins dans la première partie du XVII^e siècle². D'autre part, les rares corrections de signes de ponctuation apportées dans les *errata* des pièces des années 1630-1650 visent exclusivement à lever des ambiguïtés de sens, et non pas à infléchir la diction du texte³. Enfin, si Corneille s'est montré généralement très attentif à l'impression de ses pièces, son souci typographique ne concernait guère les fautes de ponctuation, qui pouvaient, selon lui, être corrigées par un lecteur avisé⁴.

1 A. Riffaud, *La Ponctuation du théâtre imprimé au XVII^e siècle*, Genève, Droz, 2007.

2 Voir *Ibid.*, p. 111.

3 Voir *Ibid.*, p. 127-130.

4 Voir *Ibid.*, p. 119-120.

Pour toutes ces raisons, nous avons décidé de modifier la ponctuation originale lorsque celle-ci choquait trop nos usages modernes. De ce fait, nous avons procédé aux interventions suivantes :

- Utilisation du point d'interrogation uniquement pour marquer une question.
- Remplacement du point-virgule ou de la virgule par un point en fin de réplique (ou par des points de suspension lorsque la réplique est interrompue).
- Suppression de la virgule devant la conjonction « et ».
- Remplacement des parenthèses d'incise par des virgules.
- Correction des oublis et des incohérences manifestes.

Dans les autres cas, nous avons conservé les signes typographiques de l'édition originale, car la ponctuation, bien que peu abondante, est en général cohérente et essentiellement syntaxique. Nous avons cependant introduit une virgule après « non », au vers 939, par souci de cohérence avec le vers 940 qui comporte également un « non », suivi cette fois d'une virgule, ainsi qu'au milieu du v. 1138 pour le rendre immédiatement compréhensible. Nous avons également introduit une ponctuation après les occurrences de l'interjection « Ah », virgule si elle est suivie d'un appellatif, point d'exclamation si elle est suivie d'une véritable phrase. Nous avons enfin ajouté une virgule après « Adieu donc », au v. 1708, pour marquer le mouvement de départ et conformément aux principes énoncés dans l'introduction générale.

PRÉSENTATION

Pour faciliter la mise en page, nous avons intégré au texte les didascalies initialement placées en marge.

Alors que la mention de chaque scène est accompagnée de la mention de l'acte, nous n'avons mentionné l'acte qu'avant chacune des scènes 1, selon l'usage moderne.